



Demande de dérogation scientifique pour le transport en mer des captures accidentelles décédées de tortues pour la réalisation de nécropsie.

I- Note de présentation :

Suite à l'obtention en juillet 2022 de la certification « pêche durable » de sa pêcherie à l'espadon, l'association réunionnaise interprofessionnelle de la pêche et de l'aquaculture (ARIPA) vient de candidater et d'être sélectionnée avec ses partenaires locaux par le Fonds pour la science et la recherche du Marine Stewardship Council (MSC) pour le projet « SaveTurtleRUN » visant à réduire les captures accidentelles de tortues marines par les navires palangriers et à analyser les conditions environnementales de ces interactions afin d'améliorer leur survie.

En annexe 1 à cette demande vous trouverez le projet de convention entre les partenaires du projet, convention qui comprend une présentation du projet et de chaque partenaire.

En annexe 2 vous trouverez un exemple de la convention passée avec chaque pêcheur/bateau. Pour les bateaux hauturiers appartenant à une société, nous sollicitons la dérogation au nom de l'entreprise, le capitaine pouvant changer de bateau au grès des saisons.

Dans le cadre du projet, les partenaires scientifiques ont émis le souhait de pouvoir disséquer les captures accidentelles décédées en mer avant l'intervention du pêcheur dans l'objectif de déterminer les causes de la mort et d'en tirer les connaissances utiles à la réduction des captures accidentelles et à l'amélioration du taux de survie des tortues relâchées.

Cette dérogation est demandée par l'ARIPA agissant en tant que chef de file pour les partenaires du projet SaveTurtleRUN.

Cette dérogation se limitera à :

- Le transport depuis le lieu de capture en mer jusqu'au port ou la carcasse de tortue est ensuite transportée par les services compétents du centre de soins KELONIA.
- Aux espèces de tortues marines étudiées au centre de soin KELONIA et dont la liste est précisée ci-dessous au point II et pour lesquelles le centre de soins KELONIA bénéficie d'une dérogation pour le transport à terre depuis le port, jusqu'au centre de soins à Saint Leu, au 46 rue du Général de Gaulle.
- Aux armateurs et bateaux certifiés MSC pêche durable et ayant bénéficié de la formation du centre de soins KELONIA pour la manipulation et le transport de tortues marines et dont la liste est précisée ci-dessous au point III.
- Pour une durée maximale de 5 ans.

Le protocole appliqué sera le même que pour le transport de tortues vivantes remises à KELONIA :

Dès la tortue remontée à bord, les pêcheurs participants au projet doivent appeler KELONIA ou les services du CROSS qui contacteront KELONIA pour organiser la réception de la carcasse de tortue dès le retour au port du bateau de pêche.

A Bord, le capitaine et son équipage complète la fiche d'auto-déclaration des captures en indiquant – entre autres informations- le lieu de capture exacte. Cette fiche sera transmise aux partenaires scientifiques pour analyse dès retour au port et sera tenu à disposition des services de la DEAL pour tout contrôle.

La collecte de ces informations donnera lieu **une fois par an au minimum** à une restitution auprès du service Eau et Biodiversité de la DEAL, Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Réunion.

Les services de la DEAL, représentée par Madame Juliette RODICQ seront invités à chaque réunion du comité de pilotage du projet SaveTurtleRUN.

II- Les spécimens concernés sont :

1 *Chelonia mydas*

Tortue verte (20*)

Animaux morts prélevés dans la nature pour autopsie

2 *Caretta caretta*

Tortue caouanne (15*)

Animaux morts prélevés dans la nature pour autopsie

3 *Eretmochelys imbricata*

Tortue imbriquée (5*)

Animaux morts prélevés dans la nature pour autopsie

4 *Lepidochelys olivacea*

Tortue olivâtre (5*)

Animaux morts prélevés dans la nature pour autopsie

5 *Dermochelys coriacea*

Tortue luth (1*)

Animaux morts prélevés dans la nature pour autopsie

* les quantités indiquées sont une moyenne des arrivées annuelles puisque l'on ne peut connaître à l'avance combien de spécimens seront récupérés.

III- Liste des bateaux et armateurs concernés par la demande.

Adhérents/Société/GIE	Navires	Certification MSC n°	Type de pêche	Immatriculation	Longueur navires	Représentants
ANDRAULT Charly	M'TWARO 2	MSC-F-31560	Pêche Palangrière Côtière	RU 929143	8,86	ANDRAULT Charly
AUBRAS Nathaniel	DIONYVA	MSC-F-31560	Pêche Palangrière Côtière	RU 716 572	9,96	AUBRAS Nathaniel
FOLIO Judaël	L'EXOCET I	MSC-F-31560	Pêche Palangrière Côtière	RU 925 770	8,86	FOLIO Judaël
HANG SI LAN John	CHINOIIS	MSC-F-31560	Pêche Palangrière Côtière	RU 692 839	8,30	HANG SI LAN John
LEBIAN Rodrigue	SAGA	MSC-F-31560	Pêche Palangrière Côtière	RU 899 781	8,26	LEBIAN Rodrigue
LEBIAN Thierry	HANS 4	MSC-F-31560	Pêche Palangrière Côtière	RU 909 602	9,18	LEBIAN Thierry
ROBERT Julien	LOUIS FOMBEL	MSC-F-31560	Pêche Palangrière Côtière	RU 692 719	9,00	ROBERT Julien
SARL FLOH PECHE	TI PECHEUR	MSC-F-31560	Pêche Palangrière Côtière	RU 899 735	9,16	RAMAYE Alexandre /DIJOUX Robert
SARL JOLLY JUMPER 3	EKEKO	MSC-F-31560	Pêche Palangrière Côtière	RU 910 231	8,75	BLUKER Wilfrid
SARL PAILLE EN QUEUE	ILLAPA	MSC-F-31560	Pêche Palangrière Côtière	RU 899 770	8,75	BLUKER Wilfrid
SARL PAILLE EN QUEUE	KHADIA	MSC-F-31560	Pêche Palangrière Côtière	RU 929 981	9,99	BLUKER Wilfrid
SARL PAILLE EN QUEUE	PORTUS VENERIS	MSC-F-31560	Pêche Palangrière Côtière	RU 912 541	8,94	BLUKER Wilfrid
SARL PECHE PASSION SUD	ICHTYS	MSC-F-31560	Pêche Palangrière Côtière	RU 909 633	9,19	ILAHA Josian
SARL PECHERIES LCL	MAB SIYAD	MSC-F-31560	Pêche Palangrière Côtière	RU 436 219	11,97	LE COSSEC Yann / LAVIT Romain
SAVALL Yann	BICHIQUE	MSC-F-31560	Pêche Palangrière Côtière	RU 692 091	8,20	SAVALL Yann
ULRICH Pierre	LA PETITE CREVETTE	MSC-F-31560	Pêche Palangrière Côtière	RU 899 805	9,56	ULRICH Pierre
SARL RUN FISH O.I	LE SAGITTAIRE 6	MSC-F-31560	Pêche Palangrière Côtière	RU 692 094	9,00	LAW-WAI Jean-Marc
PAPI Lionel	OHANA	MSC-F-31560	Pêche Palangrière Côtière	RU 692 659	8,96	PAPI Lionel
CHANOIT PIERRE	LAUREM	MSC-F-31560	Pêche Palangrière Côtière	RU 692 855	8,65	CHANOIT Pierre
EURL CHARLES ET FILS	CHARLES VI	MSC-F-31560	Pêche Palangrière Côtière	RU 932 399	11,59	DELMAS Charles
SARL LE MARIUS	LE MARIUS 3	MSC-F-31560	Pêche Palangrière Hauturière	RU 899 812	16,98	GUERIN Philippe
SARL ARMEMENT JUST ATAO	AR MOR ATAO	MSC-F-31560	Pêche Palangrière Côtière	RU 899 774	9,18	LE PAPE Frédéric
SARL ARMEMENT JUST ATAO	JUST ATAO	MSC-F-31560	Pêche Palangrière Côtière	RU 899 734	11,15	LE PAPE Frédéric
SARL ATLANTIS	LE MARIUS 2	MSC-F-31560	Pêche Palangrière Hauturière	RU 909 611	13,10	MINATCHY Fabrice
SARL CAP SIZUN	GRAND MORNE	MSC-F-31560	Pêche Palangrière Hauturière	RU 899 808	15,80	GUERIN Philippe
SARL ENEZ ARZURE	VETYVER 6	MSC-F-31560	Pêche Palangrière Hauturière	RU 912 514	15,96	GUERIN Philippe
SARL ENEZ DU	PENN AR BED	MSC-F-31560	Pêche Palangrière Hauturière	RU 899 731	13,10	GUERIN Philippe
SARL ENEZ DU	REDER MOR	MSC-F-31560	Pêche Palangrière Hauturière	RU 899 788	13,10	GUERIN Philippe
SARL ENEZ DU	SAINTE MARIE	MSC-F-31560	Pêche Palangrière Hauturière	RU 692 572	16,08	GUERIN Philippe
SARL ENEZ GLAZ	KEVIN MORGANE	MSC-F-31560	Pêche Palangrière Hauturière	RU 899 755	13,10	GUERIN Philippe
SARL ENEZ RU	CAP SUD	MSC-F-31560	Pêche Palangrière Hauturière	RU 899 736	15,80	TALARMIN Yves
SARL ENEZ RU	SANT TUDY	MSC-F-31560	Pêche Palangrière Hauturière	RU 899 756	13,10	GUERIN Philippe
SARL PA CLIPPERTON O.I	LE CLIPPERTON	MSC-F-31560	Pêche Palangrière Hauturière	RU 909 678	23,90	VIRAPOULLE Laurent
SARL PA MANOHAL O.I	MANOHAL	MSC-F-31560	Pêche Palangrière Hauturière	RU 909 673	23,90	VIRAPOULLE Laurent
SARL LES PECHERIES DU SUD	LAKSMI	MSC-F-31560	Pêche Palangrière Hauturière	RU 909 609	16,98	MINATCHY Fabrice
SARL LES PECHERIES DU SUD	PARVATI	MSC-F-31560	Pêche Palangrière Hauturière	RU 899 794	16,98	MINATCHY Fabrice
SARL LES PECHERIES DU SUD	SARASWATI	MSC-F-31560	Pêche Palangrière Hauturière	RU 909 690	18,30	MINATCHY Fabrice
SARL SDPM	AR LETOAD	MSC-F-31560	Pêche Palangrière Hauturière	RU 899 751	13,10	CROSNIER MANGEAT François Xavier
SARL VETIVER	VETYVER 7	MSC-F-31560	Pêche Palangrière Hauturière	RU 912 534	13,08	GUERIN Philippe
SARL VETIVER	VETYVER 8	MSC-F-31560	Pêche Palangrière Hauturière	RU 899 791	13,10	GUERIN Philippe
SNC SAP RUZ	LE BIGOUDEN	MSC-F-31560	Pêche Palangrière Hauturière	RU 909 687	21,35	GUERIN Philippe

Annexe 1 : Convention entre les partenaires du projet.

Annexe 2 : Convention Partenaire Pêcheurs

Annexe 3 : CERFA n° 11629*02

Annexe 4 : Autorisation de transport 1806 Kelonia